

# LE TOURISME AU NUNAVIK

Mémoire soumis au Secrétariat aux Affaires autochtones dans le cadre des négociations sur la mise en oeuvre de l'Entente de la Baie James et du Nord Québécois.



SOCIÉTÉ MAKIVIK  
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK  
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK  
Août 1994

# LE TOURISME AU NUNAVIK

SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	1
INTRODUCTION .....	5
1.0 L'ÉTAT DE LA SITUATION .....	6
1.1 Le contexte juridique.....	6
1.2 Le contexte administratif.....	7
1.3 Les programmes existants.....	9
1.4 Les études réalisées.....	11
1.5 Le tourisme au Nunavik - État de la situation.....	15
1.6 Les faiblesses et les points forts.....	21
1.7 Le tourisme dans les Territoires du Nord-Ouest.....	22
2.0 DES ÉLÉMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME AU NUNAVIK .....	24
2.1 La reconnaissance de l'importance de développer le tourisme au Nunavik.....	26
2.2 La reconnaissance du Nunavik comme région touristique.....	26
2.3 Doter la destination d'une personnalité propre.....	29
2.4 L'identification des pôles d'attraction et des infrastructures requisies.....	31
2.5 Les parcs provinciaux.....	32
2.6 Les besoins de formation et le perfectionnement de la main d'oeuvre.....	34
2.7 L'assistance technique au développement de projets et de produits touristiques.....	34
2.8 La mise en marché et le développement de la demande.....	35
2.9 Le financement du développement touristique.....	35
3.0 RECOMMANDATIONS.....	36
ANNEXE 1 .....	38
BIBLIOGRAPHIE .....	42

# LE TOURISME AU NUNAVIK

## SOMMAIRE

### Introduction

Les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui habitent dans la région du Nunavik ont vu leur qualité de vie s'améliorer considérablement au cours des vingt dernières années. Cependant les emplois les mieux rémunérés sont encore largement occupés par des personnes recrutées à l'extérieur de la région.

La récession économique amène les gouvernements à diminuer leurs dépenses. De ce fait des emplois déjà en nombre insuffisant sont menacés. Il importe donc que les Inuit et le Québec développent des nouveaux secteurs d'activité économique.

Le tourisme est probablement l'un des seuls secteurs sur lequel la population du Nunavik puisse compter pour obtenir un développement économique durable.

### L'état de la situation

Sur le plan juridique tout développement touristique sur le territoire québécois situé au nord du 55ième parallèle est assujetti non seulement aux lois d'application générale du Québec et du Canada mais aussi et surtout aux lois particulières adoptées pour mettre en oeuvre diverses dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. De plus certaines dispositions de cette convention constituent des engagements du Québec à aider les Inuit à se développer sur les plans économique et social.

Sur le plan administratif le gouvernement du Québec a été amené à considérer la région du Nunavik comme étant une sous-région de la Région Nord-du-Québec qui en fait couvre l'ensemble du territoire visé par la Convention de la Baie James et du Nord québécois et par la Convention du Nord-Est-québécois.

Plusieurs dizaines d'intervenants gouvernementaux et régionaux oeuvrent dans le domaine du tourisme sans concertation.

Les programmes de développement touristique offerts par les gouvernements du Canada et du Québec sont nombreux mais généralement ils sont conçus pour le milieu urbain. Le Nunavik n'a fait l'objet d'aucune analyse au moment de leur conception.

Plusieurs études ont été réalisées au cours des dernières années. Elles ont confirmé à peu près les mêmes potentiels et les mêmes contraintes. Tous les intervenants ont donc maintenant à leur disposition les éléments nécessaires pour prendre des décisions.

Au Nunavik c'est le secteur de la Chasse et de la Pêche qui est le plus développé. Cependant l'entente administrative concernant l'utilisation de camps mobiles pour la chasse au caribou pose certains problèmes. La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik font des propositions pour corriger la situation.

Le tourisme d'aventure a commencé à se développer. On propose des expéditions en motoneige et en traîneaux à chiens, des safaris-photos et des croisières dans l'arctique québécois. On devra aussi développer de nouveaux produits pour la clientèle qui visite le Nunavik par affaires.

Entre 1988 et 1994 la Société Makivik et le Conseil régional de développement Kativik ont investi respectivement 1 421 016 \$ et 893 112 \$ dans le développement touristique.

Un certain nombre de faiblesses et de points forts ont été constatés dans le développement du tourisme au Nunavik. La principale faiblesse est l'absence d'une structure d'organisation et de mise en marché unique et crédible qui amènerait les promoteurs à se concerter et à oeuvrer dans un plan commun. Le principal point fort est l'attraction que peut offrir la culture inuit.

Dans les territoires du Nord-Ouest le tourisme a été développé à partir de 1969. Entre 1981 et 1989, une expérience de développement planifié a été réalisée à Pangirtung. Cette expérience pourrait servir les fins du Nunavik pour développer des scénarios pour des futurs parcs.

### **Des éléments pour l'établissement d'une politique de développement du tourisme au Nunavik**

Dans son "Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme" publié en 1992, le ministère du tourisme indiquait que le tourisme allait devenir une des principales industries en l'an 2000. Il annonçait l'intention du gouvernement d'appuyer les efforts de l'industrie touristique sur la voie de la croissance en dotant ce secteur d'orientations et de stratégies d'ensemble propres à assumer l'attente des potentiels dans les différents marchés. Le plan d'action triennal mettait l'emphase sur la mise en marché, le développement de l'offre, la formation et la sensibilisation.

Les Inuit sont conscients des limites que leur impose la spécificité de leur région. L'industrie touristique leur apparaît comme une activité importante sur laquelle la population du Nunavik devra pouvoir compter pour créer un minimum d'emplois et de richesse collective. Ses principaux atouts (la culture inuit, ses vastes espaces et ses paysages naturels arctiques) sont là pour durer et assurer ainsi une stabilité à cette industrie pourvu qu'elle ait été bien développée.

Pour que soit établi une politique de développement du tourisme au Nunavik il importe de considérer les principaux éléments suivants :

- Le besoin d'une reconnaissance publique par le Gouvernement du Québec de l'importance du développement touristique au Nunavik;
- Le besoin de faire reconnaître la région du Nunavik (le tiers de la superficie totale du Québec) comme une région touristique;
- Le besoin de doter la destination du Nunavik d'une personnalité propre (région arctique du Québec);
- L'utilité d'identifier des pôles d'attraction et des infrastructures requises;
- La nécessité de planifier correctement la création des parcs provinciaux;
- La nécessité d'identifier les besoins de formation et de perfectionnement de la main d'oeuvre;
- La nécessité de fournir à la région une assistance technique pour développer des projets et des produits touristiques;
- La nécessité d'obtenir du gouvernement du Québec un soutien technique et financier pour la mise en marché et le développement de la demande;
- Le besoin d'obtenir du gouvernement du Québec une aide financière annuelle et globale pour le développement touristique.

## Recommandations

Avec comme objectif d'amener, à terme, la région du Nunavik à atteindre une plus grande autonomie financière dans le domaine du développement touristique, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik font donc les recommandations suivantes:

- Que le gouvernement du Québec reconnaisse officiellement le développement du tourisme au Nunavik comme étant prioritaire et essentiel au développement économique de cette région.
- Que le gouvernement du Québec reconnaisse officiellement la région du Nunavik comme une région touristique spécifique et à part entière et qu'il accepte que soit créé une association touristique régionale du Nunavik rattachée administrativement à l'Administration régionale Kativik.
- Que le gouvernement du Québec reconnaisse la nécessité de doter la destination du Nunavik d'une personnalité propre et accepte le principe de fournir les aides technique et financière pour réaliser cet objectif.
- Que soit accepté le principe de développer des parcs au Nunavik et à cette fin de créer un groupe de travail permanent Nunavik/Québec auquel participeraient, pour la région, des représentants des institutions et organismes suivants: Société Makivik, Administration régionale Kativik, Association touristique du Nunavik, communautés situées à proximité des sites des trois premiers parcs envisagés (Monts Torngat - Cratère du Nouveau Québec - Lac Guillaume Delisle).
- Que soit accepté le principe que la contribution financière du gouvernement du Québec se fasse pour des périodes de 5 ans et qu'un versement annuel se fasse de façon globale.
- Qu'un montant soit défini conjointement avec le gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations sur la constitution de l'Assemblée du Nunavik, et alloué à l'Administration régionale Kativik à partir de l'année fiscale 1995, pour mettre en route le fonctionnement de l'Association touristique régionale du Nunavik, pour identifier les priorités d'intervention, pour fournir l'aide technique aux promoteurs, pour la mise en marché et le développement de la demande et pour constituer un fonds initial de recherches et de développement de produits touristiques.

## Le Tourisme au Nunavik

### INTRODUCTION

Les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui habitent dans la région du Nunavik ont vu leur qualité de vie s'améliorer considérablement au cours des vingt dernières années.

La région est maintenant organisée sur le plan des structures administratives et sur celui des services offerts à la population.

Toutefois les emplois spécialisés les mieux rémunérés sont encore pour une bonne part occupés par des personnes recrutées à l'extérieur de la région. La majorité des emplois disponibles sont offerts par le secteur public. Le nombre d'emplois saisonniers ou à temps partiel reste important. De plus en plus de jeunes viennent grossir les rangs de ceux qui veulent entrer dans un marché du travail déjà saturé.

L'économie régionale est presque totalement dépendante des dépenses directes ou de transfert que les gouvernements du Canada et du Québec veulent bien consentir d'une année à l'autre. La récession économique qui sévit les amène à diminuer leurs dépenses.

Dans un tel contexte où les emplois déjà en nombre insuffisant sont menacés et considérant les limites que la spécificité du territoire impose sur le plan du développement économique, il importe que les Inuit et le Québec développent des nouveaux secteurs d'activité économique. Le tourisme en est un et probablement l'un des seuls sur lequel la population du Nunavik puisse compter pour obtenir un développement économique durable.

Dans son "Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme", au printemps 1992, le ministère du Tourisme du Québec faisait valoir l'industrie touristique comme étant celle de l'an 2000. Voilà donc un secteur porteur d'un meilleur avenir.

Depuis une dizaine d'années des efforts ont été faits pour développer le tourisme dans la région du Nunavik. Plusieurs études ont été réalisées et toutes concluent que le potentiel de développement touristique y est élevé. Mais on constate aussi que la région a des faiblesses, l'une d'elles étant l'absence d'une association touristique régionale forte et reconnue par tous les intervenants et servant de catalyseur auprès d'eux.

Dans les pages qui suivent on va examiner l'état de la situation. On va aussi proposer des éléments pour établir une véritable politique de développement du tourisme au Nunavik. On y trouvera aussi des recommandations.

## 1.0 L'ÉTAT DE LA SITUATION

### 1.1 Le contexte juridique

Tout développement touristique sur le territoire québécois situé au nord du 55ième parallèle est assujetti non seulement aux lois d'application générale du Québec et du Canada mais aussi et surtout aux lois particulières adoptées pour mettre en oeuvre diverses dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Ces lois particulières sont les suivantes:

Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis, (L.R.Q. C. A-33-1)

Loi sur le Régime des Terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q. C. R-13-1)

Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik (L.R.Q. C. V-61)

Loi sur les Services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et inuit (L.C.R. C. S-5) qui sera bientôt remplacée par les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. C. S-4.2) (création d'une Régie régionale)

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. C. Q-2)

Lois sur les droits de chasse, de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q. C. D-13.1)

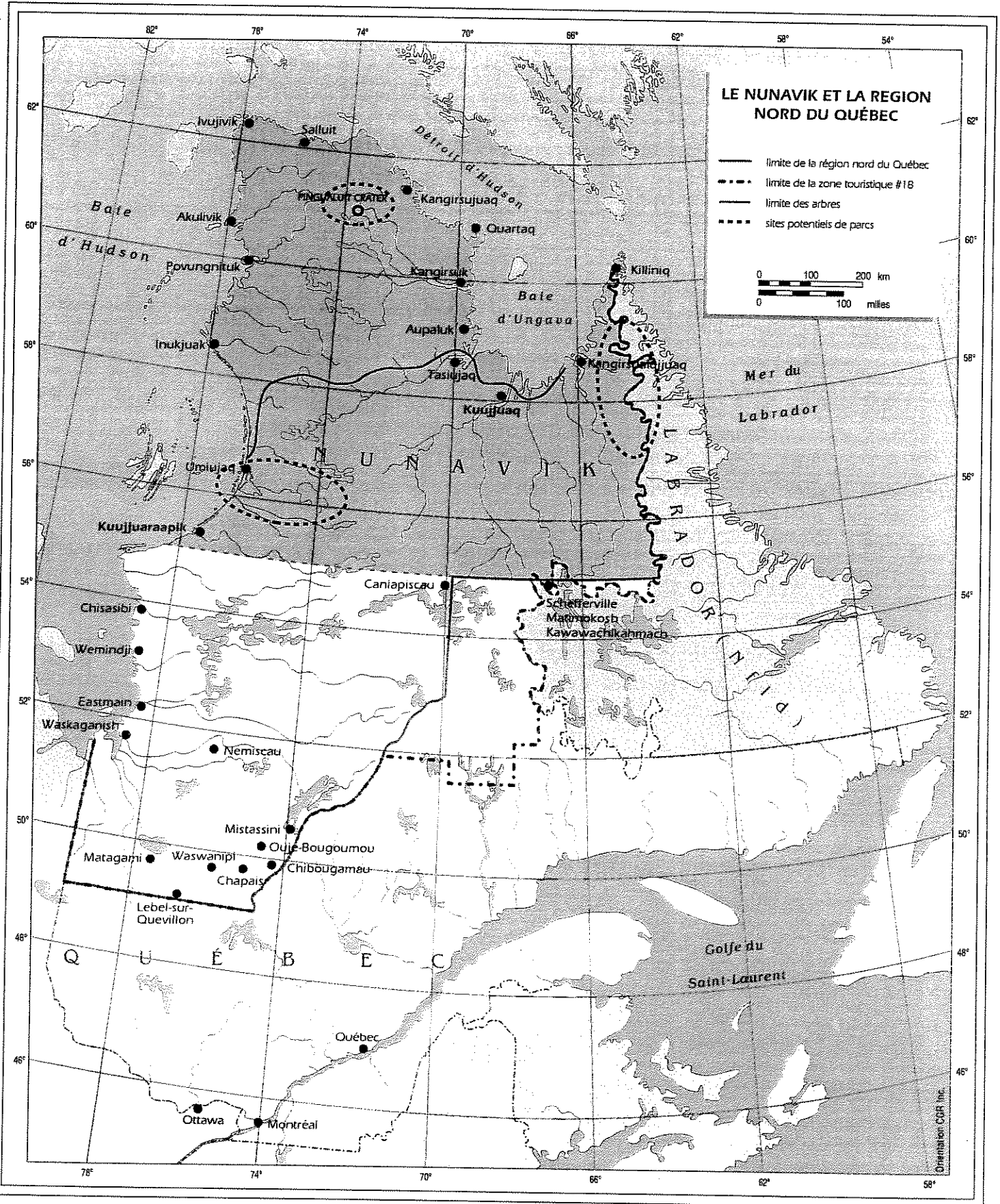
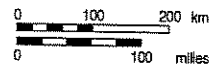
Loi sur la Société Makivik (L.R.Q. C. S-18.1)

Loi sur le Programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q. C. P-30-2)



# LE NUNAVIK ET LA REGION NORD DU QUÉBEC

- limite de la région nord du Québec
- - - limite de la zone touristique #18
- limite des arbres
- ⋯ sites potentiels de parcs



De plus certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois constituent des engagements du Québec à aider les Inuit du Québec à se développer sur les plans économique et social. Pour ce qui concerne le secteur touristique, les dispositions qui peuvent être évoquées apparaissent à l'annexe 1.

## 1.2 Le contexte administratif

### **Région du Nunavik**

La région du Nunavik, pour le gouvernement du Québec, constitue une partie de la Région Nord-du-Québec, au moins pour ce qui concerne la partie québécoise de ce territoire.

Pour les Inuit du Québec, le Nunavik est l'ensemble des territoires et des îles adjacentes qui constituent l'espace qu'ils ont occupé traditionnellement et occupent encore. Cet espace déborde le territoire québécois en milieu inuit sous l'autorité de l'Administration régionale Kativik tel que défini dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Par conséquent une partie significative du Nunavik se trouve sous l'autorité administrative et politique à la fois du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du territoire du Nunavut.

### **La région Nord-du-Québec**

La région Nord-du-Québec comprend la région Kativik (nord du 55ième parallèle), le territoire occupé par les Cris et le territoire de la Municipalité de la Baie James où on trouve les localités suivantes : Joutel, Val-Paradis, Villebois, Beaucanton, Miquelon et Desmaraisville. Cette région englobe aussi les villes de Matagami, Chibougamau, Chapais et Lebel-sur-Quévillon.

En fait il s'agit de l'ensemble du territoire couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois et par la Convention du Nord-Est-québécois.

### **La région touristique 18: Nouveau-Québec - Baie James**

La région touristique 18 comprend tout le territoire couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois et par la Convention du Nord-Est-québécois plus une superficie

de 80 000 km carrés entre la frontière est de la Municipalité de la Baie James et la frontière ouest du Labrador, au sud du 55ième parallèle.

Les trois régions ci-haut mentionnées sont illustrées sur la carte "Le Nunavik et la Région Nord du Québec".

### **Les intervenants**

Dans le domaine du tourisme, les intervenants nombreux, et jusqu'ici laissés à eux-mêmes, oeuvrent du mieux qu'ils peuvent. Ils poursuivent des objectifs sectoriels selon l'opportunité qui se présente à un moment ou à un autre. C'est comme un bateau sans gouvernail.

Les principaux intervenants sont les suivants :

#### **Les intervenants du gouvernement du Canada :**

- Industrie Canada
- Bureau Fédéral de Développement régional du Québec
- Tourisme Canada
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Le ministère des Affaires étrangères

#### **Les intervenants du gouvernement du Québec :**

- Le ministère de l'Environnement et de la Faune
- Tourisme Québec
- Le ministère des Ressources naturelles
- Le Secrétariat aux Affaires régionales
- La Société de Développement Industriel
- Le ministère des Affaires internationales

#### **Les intervenants du Nunavik :**

- L'Administration régionale Kativik
- Le Conseil régional de développement Kativik
- La Société Makivik
- L'Association touristique du Nunavik
- Le comité conjoint de Chasse, Pêche et Piégeage

- La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec
- Les corporations foncières
- Les municipalités de village nordique
- Les entrepreneurs autonomes

### 1.3 Les programmes existants

Le "Répertoire des programmes de soutien à l'industrie touristique" publié en 1993 par le ministère du Tourisme fait une description exhaustive des programmes qui sont offerts par les gouvernements du Canada et du Québec pour soutenir l'industrie touristique au Québec.

Généralement ces programmes sont conçus pour le développement touristique en milieu urbain ou pour des activités touristiques dans les régions reliées au réseau routier. Autrement dit les aides sont d'abord destinées à satisfaire les besoins du Québec méridional, là où se trouvent les concentrations de population. Le Nunavik n'a fait l'objet d'aucune analyse au moment de leur conception.

Bien sûr un certain nombre de promoteurs dans la région du Nunavik obtiennent des aides financières à l'occasion. Mais la plupart du temps ces aides cadrent mal dans le moule des programmes réguliers qui généralement ne tiennent pas compte des contraintes inhérentes au Nord.

Jusqu'ici les aides financières ont surtout servi à réaliser des études. Il faudrait maintenant songer à mettre en oeuvre les recommandations qui y sont faites.

La quasi-totalité des projets touristiques réalisés ont été financés par le ministère de l'Industrie, des Sciences et des Technologies du Canada et par le Bureau fédéral du développement régional du Québec.

#### **L'entente Canada-Québec**

L'entente Canada - Québec sur le développement touristique 1992-1997 vise à réaliser les principaux objectifs suivants:

- a) Consolider et développer les produits touristiques québécois prioritaires et favoriser l'investissement dans des projets d'attrait et d'équipements touristiques aptes à attirer une clientèle internationale.

- b) Positionner le Québec comme destination attrayante, essentiellement sur les marchés internationaux retenus comme prioritaires, par le biais d'efforts accrus de promotion et de commercialisation axés sur les produits touristiques pour lesquels le Québec possède des avantages distinctifs.
- c) Soutenir et entreprendre la réalisation d'études et de recherches en appui au développement des produits et des marchés et promouvoir la productivité et la compétitivité internationale des entreprises par le biais de services aux intervenants.

Cette entente prévoit un investissement de 100 million \$ sur 5 ans qui se répartit comme suit:

- 60 M \$ pour le développement de produits touristiques
- 36 M \$ pour la mise en marché
- 4 M \$ pour des études, services et administration

#### **Le plan d'action en matière économique - aide à l'industrie touristique**

En décembre 1993, dans le cadre d'un plan de relance économique du gouvernement du Québec, le ministère du Tourisme annonçait une aide financière de 102,6 M \$ sur trois ans.

Ces 102,6 M \$ sont repartis comme suit:

- 36,0 M \$ pour le développement de l'offre
- 30,6 M \$ pour la mise en marché
- 36,0 M \$ pour la détaxation

#### **Conférence socio-économique**

Pour ce qui concerne le Nunavik, on avait canalisé toutes les énergies du milieu dans le regroupement des Inuit avec les Cris et les communautés allochtones rattachées à la Municipalité de la Baie James en vue de la tenue d'une conférence socio-économique pour la région Nord-du-Québec. Cette conférence devait être tenue en 1992. Elle n'a jamais eu lieu. Cela a contribué à ralentir considérablement les ardeurs dans le domaine touristique comme dans d'autres secteurs de l'économie régionale.

## Entente de concertation sur le développement économique des autochtones - Canada-Québec

Le 30 septembre 1987, le Canada et le Québec signaient une entente de concertation sur le développement économique des autochtones. Cette entente visait essentiellement à favoriser la concertation entre tous les intervenants pour améliorer les conditions de développement économique des autochtones.

Le 20 janvier 1989 paraissait le rapport du groupe de travail sur le développement touristique autochtone. Une dizaine de fonctionnaires des gouvernements du Canada et du Québec et une vingtaine de représentants du milieu autochtone avaient participé aux débats et avaient soumis leurs recommandations.

À notre connaissance aucune suite n'a été donnée à ces recommandations.

### 1.4 Les études réalisées

#### Plan de développement touristique du Nouveau-Québec

Le plan du développement touristique du Nouveau-Québec a été réalisé par la firme SOMER pour le compte du Conseil régional de développement Kativik. Le rapport final a été déposé en avril 1988.

Cette étude a été préparée dans le cadre d'un vaste programme de confection de plans de développement touristique découlant de l'Entente auxiliaire fédérale-provinciale sur le tourisme. Elle a été financée à 45% par le ministère de l'expansion industrielle régionale du Canada, à 45% par le ministère du Tourisme du Québec et à 10% par le Conseil régional de développement Kativik.

Ce rapport présente la problématique touristique et propose une stratégie de développement et un programme de mise en oeuvre.

Le chapitre sur la problématique touristique définit les potentiels et les contraintes, les opportunités du marché, la concurrence et l'image que devrait projeter le Nouveau-Québec.

Un deuxième chapitre suggère des orientations générales qui amènent à formuler une stratégie de développement touristique.

Un autre chapitre porte sur la stratégie de développement des produits. On y fait le bilan sur les produits possibles, on établit le principe du développement graduel et on propose des stratégies pour développer le tourisme d'affaires, la chasse et la pêche et le tourisme d'aventure.

Un quatrième chapitre propose une hiérarchie spatiale et les infrastructures qu'il y a lieu d'aménager ou d'améliorer. On y suggère aussi de protéger les espaces touristiques par la confection d'un plan d'aménagement touristique.

Un autre chapitre porte sur la stratégie d'organisation. On explique d'abord le contexte juridique issu de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui engage les signataires sur le plan du développement économique de la région. On propose la formation d'une association touristique régionale et on définit son rôle et sa composition. On identifie les rôles que peuvent jouer les organismes régionaux et les ministères impliqués.

Enfin le sixième chapitre propose un plan de mise en oeuvre des recommandations retenues dans les chapitres précédents. Le plan identifie des actions à prendre à court, à moyen ou à long terme dans chaque domaine et l'organisme ou les organismes qui doivent intervenir.

Jusqu'ici, à peu près tout ce qui a été réalisé en matière touristique dans la région s'est inspiré des recommandations de ce rapport.

#### Plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec - volet 1

En juillet 1990, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publiait le volet 1 d'un plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec. C'est un document qui établit la situation de la pourvoirie dans une région qui, en fait, est la région Nord-du-Québec. Il en ressort que les principaux problèmes identifiés sont engendrés par l'absence de connaissances précises dans un certain nombre de domaines, par les conditions qui prévalent dans le réseau

déjà en place, par le type de développement privilégié par le dirigeants et les gestionnaires, par l'absence de retombées économiques régionales et par la faible participation des autochtones.

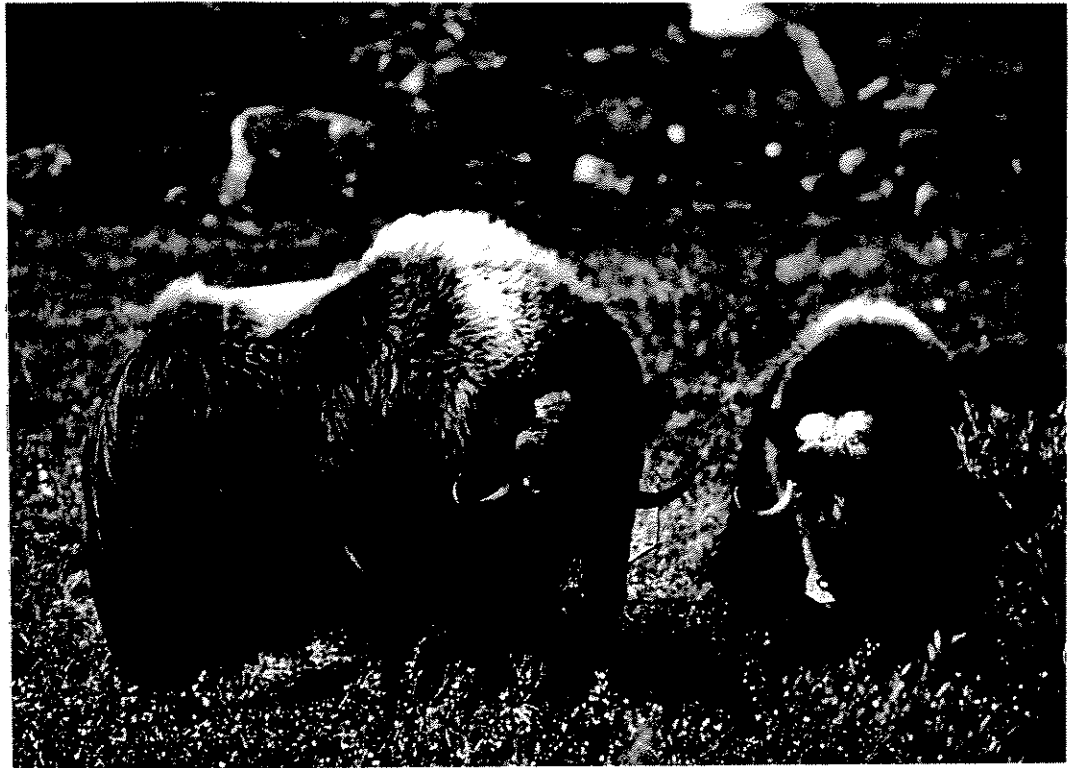


Photo: Jacques Déry

Le boeuf musqué "umigmak" a été réintroduit au Nunavik par le Gouvernement du Québec en septembre 1967 à la ferme du Vieux Chimo près de Kuujjuaq. La ferme du Vieux Chimo devait fermer en 1983 et 54 boeufs musqués étaient libérés entre Kuujjuaq et Tasiujaq. On estime aujourd'hui la population à quelque 700 animaux. On les trouve principalement dans la région de Kuujjuaq et Tasiujaq. Un rapport du MLCP déposé en 1991 au comité conjoint sur la chasse, la pêche et le piégeage, recommande qu'on étudie la possibilité de développer une chasse sportive d'un nombre très limité de boeufs musqués.

### Plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec - volet II

En décembre 1991, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publiait le volet II d'un plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec. Le ministère propose les orientations suivantes :



- Consolider le réseau de pourvoiries en place, en amorçant certaines mesures pour assurer la pérennité de la ressource faunique par une gestion saine et adéquate.
- Orienter le développement des nouvelles pourvoiries ou l'expansion des pourvoiries existantes vers des secteurs sous-utilisés ou présentant des potentiels fauniques peu ou non exploités.
- Favoriser l'émergence d'un produit de meilleure qualité et plus diversifié, afin de maintenir la clientèle actuelle et de développer de nouveaux marchés.
- Assurer une meilleure concertation des partenaires afin d'apporter un soutien plus adéquat à l'industrie de la pourvoirie.
- Intéresser davantage les communautés autochtones présentes sur le territoire.

Ces orientations sont précisées par une série de mesures associées aux trois types de problèmes décrits dans le volet I et relatifs à l'acquisition de connaissances précises, à la santé du réseau en place et aux retombées régionales.

#### Plan de développement touristique de la région Nord-du-Québec

En 1990, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique 1985-1990, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada et le ministère du Tourisme du Québec, confiaient conjointement à la firme ISOGROUP l'élaboration du plan de développement touristique de la région Nord-du-Québec. La participation du milieu régional a été assurée par la formation d'un comité de gestion d'une vingtaine de personnes. Les grandes lignes de l'étude se présentent comme suit:

Un chapitre présente le profil régional et sous-régional de la région administrative Nord-du-Québec des points de vue géographique, socio-démographique, économique et historique. On y décrit le rôle des différents intervenants régionaux.

Un autre chapitre présente une analyse de l'offre touristique c'est-à-dire un bilan des attraits, infrastructures, produits et forfaits touristiques actuellement en place dans le Nord-du-Québec et ceux qui possèdent un potentiel certain de développement.

Un autre résume les grandes tendances du tourisme, tant au niveau international que national, et analyse la demande actuelle pour le produit touristique nord-québécois et pour chacune de ses composantes. On y analyse également la position concurrentielle de la région Nord-du-Québec par rapport à d'autres régions du Canada et du monde.

Un autre fait état de la problématique régionale en matière de tourisme des principales constatations de l'analyse et des forces et des faiblesses de la région 10. On y identifie les principaux défis stratégiques à relever pour valoriser le tourisme au Nord-du-Québec.

Enfin un dernier chapitre présente les stratégies retenues, les priorités d'interventions nécessaires pour appuyer les stratégies ainsi que les actions ou les projets à réaliser à court terme.

On doit conclure que les études réalisées ont vraiment fait le tour de la question sous tous ses angles. Elles ont confirmé à peu près les mêmes potentiels et les mêmes contraintes. Tous les intervenants ont maintenant à leur disposition les éléments nécessaires pour prendre des décisions.

#### 1.5 Le tourisme au Nunavik - État de la situation

##### **La chasse et la pêche**

Au Nunavik, c'est le secteur de la Chasse et de la Pêche qui est le plus développé. Les activités qui y sont reliées sont pratiquées essentiellement dans la région de Kuujuaq, Tasiujaq et Kangiqsualujuaq.

Grâce aux efforts répétés de la Société Makivik et aux investissements importants des promoteurs, la part de marché de la région du Nunavik a doublé au cours des dernières années (1988-1991) par rapport à celle de la région de Scherfferville. (Source M.L.C.P.)

Ce succès est dû aussi au fait que la région du Nunavik offre un meilleur accès au territoire grâce à l'équipement et au service offerts par les compagnies aériennes qui la desservent.

En 1992 ce sont 1 675 chasseurs qui ont pu profiter des services offerts par quelque 27 pourvoyeurs. Ceux-ci disposaient de 27 camps permanents et 73 camps mobiles. Les chasseurs ont obtenu un succès de 1,80 caribou par chasseur.

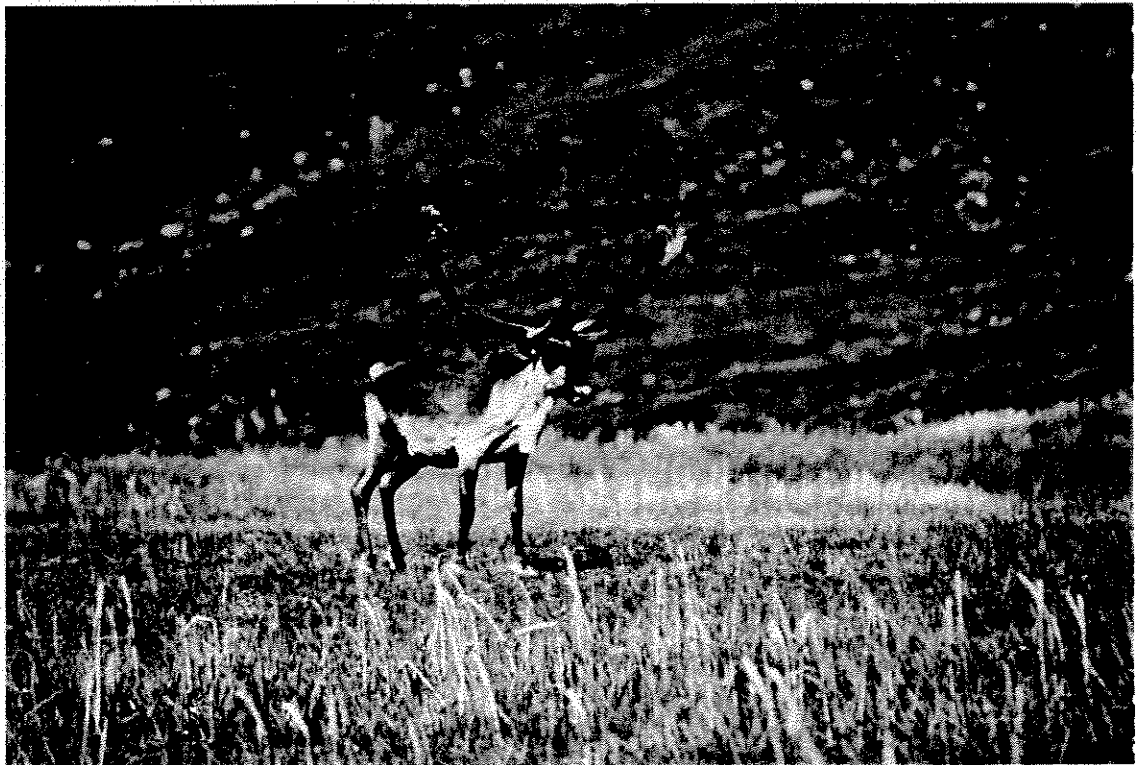


Photo: Hans Blohm

Le caribou "tuktu" est la ressource faunique qui attire le plus de visiteurs au Nunavik. Les plus récentes études démontrent que la population de caribou au Nunavik atteint maintenant 1 000 000 d'animaux répartis entre les troupeaux de la Rivière aux Feuilles et de la Rivière Georges. On les retrouve partout sur le territoire du Nunavik.

Une entente administrative concernant l'utilisation de camps mobiles pour la chasse au caribou est intervenue au Comité conjoint de Chasse, Pêche et Trappe en 1988. L'expérience devait se faire pendant une période de 5 ans. Cette pratique a entraîné un certain nombre de problèmes. On examine présentement des moyens pour améliorer la situation.

Par ailleurs pour consolider le réseau actuel des pourvoiries, la société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik sont d'avis qu'il faut considérer les principaux points suivants:

- que pour l'émission de nouveaux permis d'exploitation de pourvoirie au Nunavik, on tienne compte du stade de développement de l'industrie à des moments spécifiques et des aspirations des Inuit tout en retenant la possibilité de décréter des moratoires dans certains secteurs géographiques de la région.
- que l'actionnaire majoritaire de tout établissement de pourvoirie au Nunavik soit un bénéficiaire de l'Entente de la Baie James et du Nord Québécois (une participation majoritaire minimale de 51% des actions étant requise).
- que la chasse et la pêche à des fins sportives soient étroitement contrôlées par des agents de conservation inuit de manière à assurer une gestion adéquate de la ressource faunique. Ceci devrait permettre une exploitation diversifiée des ressources, incluant la commercialisation de certaines espèces, dans un contexte où l'exploitation de subsistance des Inuit demeure en tout temps prioritaire.
- que les quotas de prélèvement à des fins de chasse et de pêche sportives soient révisés en tenant compte des estimés de population actuelle pour chaque espèce ou des unités de gestion applicables à certaines espèces, de manière à assurer un développement durable et permettre l'exploitation de la ressource faunique du Nunavik.

## Le tourisme d'aventure

Le tourisme d'aventure a commencé à se développer au Nunavik. Au cours des dernières années les produits touristiques suivants ont été offerts:

- l'expédition en motoneige
- l'expédition en traîneau à chiens
- le safari-photo
- les croisières arctiques à bord d'un ketch de 45 tonnes

Les forfaits offerts à partir de Montréal sont d'une durée qui varie généralement entre 4 et 12 jours pour un prix qui varie entre 1 480 \$ et 4 935 \$ (prix 1994).



Photo: Hans Blohm

L'ours polaire "Nanuk" est sans équivoque l'animal que tous les amateurs de photographie veulent saisir en images. On le trouve sur les côtes de la Baie d'Ungava, du Déroit d'Hudson et de la Baie d'Hudson.

## **Le tourisme d'affaires**

Dans la région du Nunavik les voyages d'entrepreneurs, de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, d'employés de compagnies de services (le téléphone, l'électricité, les produits pétroliers), d'hommes d'affaires, de leaders autochtones et de représentants d'organismes régionaux sont nombreux et fréquents.

Jusqu'ici les infrastructures d'accueil et de transport ont été mises en place presque exclusivement pour eux.

Il y a là un potentiel de produits touristiques à développer particulièrement pour cette clientèle qui souvent a des moments de loisir à meubler.

## **Les interventions de Makivik et du Conseil régional de développement Kativik**

Entre 1988 et 1994 la Société Makivik et le Conseil régional du développement Kativik ont consacré des énergies pour établir une stratégie d'intervention. Celle-ci visait les objectifs suivants:

- a) consolider le secteur de la chasse et de la pêche;
- b) sensibiliser la population au secteur touristique par la distribution d'un bulletin (Newsletter);
- c) faire la promotion de la région sur le plan national et international en faisant valoir l'aspect culturel et la spécificité arctique de la région;
- d) développer des projets-pilotes dans le tourisme d'aventure;
- e) entreprendre des initiatives spéciales comme la formation de guides de pourvoirie en association avec la Commission scolaire Kativik;
- f) créer une association touristique du Nunavik.

Au cours de cette même période (1988-1994) la Société Makivik a consacré 1 421 016 \$ pour développer ce secteur, dont 448 264 \$ en 1994.

Pour sa part le Conseil régional de développement Kativik consacrait à ce secteur un montant de 893 112 \$ pour la même période.

## Les autres intervenants

Les compagnies aériennes First Air et Air Inuit sont devenues des acteurs majeurs dans le domaine du tourisme. Leurs services contribuent à faciliter l'accès au territoire.



Photo: Bob Mesher

Depuis longtemps, les sculpteurs Inuit du Nunavik sont reconnus à l'échelle internationale pour la qualité de leurs oeuvres d'art. Le marché de l'artisanat pourrait connaître un essor considérable et redevenir une source de revenus importante pour les Inuit du Nunavik, si l'industrie touristique devait se développer.

L'agence de voyage Kigaq et Voyages FCNQ contribuent à faire connaître la région du Nunavik à un nombre de plus en plus grand de touristes. Leurs services sont essentiels au développement touristique du Nunavik.

La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec a construit des petits hôtels dans plusieurs villages. Ces équipements servent bien les besoins des touristes d'occasion comme ceux des touristes d'affaires.

#### 1.6 Les faiblesses et les points forts

Les **principales faiblesses** constatées dans le développement du tourisme au Nunavik sont les suivantes:

- l'absence d'une structure d'organisation et de mise en marché unique et crédible qui amènerait les promoteurs à se concerter et à oeuvrer dans un plan commun;
- le faible niveau de services et d'activités disponibles;
- les grandes distances à parcourir, le coût prohibitif et les contraintes climatiques du transport aérien;
- le manque d'infrastructures et d'équipements récréo-touristiques et leur coût élevé de réalisation;
- le manque de compétence technique et de gestion pour la mise sur pied et l'exploitation de produits touristiques autres que la chasse et la pêche;
- le manque de formation de la main d'oeuvre et de certains promoteurs;
- la faible sensibilisation de la population au tourisme;
- le manque de ressources financières pour développer la compétitivité de la région sur les marchés internationaux;
- le coût de la vie élevé;



- l'absence de services bancaires ou de modes de paiement permettant aux clients de payer les services achetés en région par voie de cartes de crédit ou par chèques de voyage.

Les points forts sont les suivants:

- l'attraction que peut offrir la culture inuit;
- les paysages naturels et les vastes espaces d'une région arctique;
- la quantité et la qualité des ressources fauniques;
- un territoire organisé sur le plan des structures;
- un réseau de pourvoirie organisé;
- l'infrastructure de transport aérien bien développé;
- l'industrie touristique est créatrice d'emplois et constitue pour la région du Nunavik un secteur essentiel pour son développement économique.

#### 1.7 Le tourisme dans les Territoires du Nord-Ouest

Dans un article paru dans *Études inuit*<sup>1</sup> en 1991, André Légaré faisait part de ses observations en matière de tourisme dans la région de Baffin, maintenant connue comme étant le territoire du Nunavut.

On y apprend qu'entre 1969 et 1989 le nombre de visiteurs est passé de 750 à 5 860. Cette augmentation s'expliquerait notamment par l'implantation d'un réseau aérien efficace. La création d'une infrastructure hôtelière de base et l'introduction d'une publicité touristique sur les marchés extérieurs (Canada - États-Unis). Les 5 860 visiteurs de 1989 ont dépensé quelque 4,4 millions \$ dans la région de Baffin. La plupart étaient des touristes d'affaires (3 750) alors que les touristes de loisir atteignaient le nombre de 1 700. Quelque 400 emplois saisonniers de trois mois ont été créés.

---

<sup>1</sup>Études / Inuit / Studies, 1991, 15 (2); 107-126  
Le tourisme dans l'Arctique; le cas de la région de Baffin. T.N.O.

On note aussi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a tenté au cours des dernières années de promouvoir le tourisme printanier et automnal mais sans succès.

Les principales contraintes observées sont un climat à humeur changeante, un coût de la vie élevé, un hébergement modeste mais dispendieux, un transport aérien intercommunautaire déficient et une publicité mal orchestrée par trop d'intervenants.

Le tourisme d'aventure et le tourisme nature/culture sont jugés comme pouvant plus facilement s'harmoniser avec le mode de vie traditionnel des Inuit.

La région possède deux parcs nationaux: Auyuittuq et Ellesmere. Ce sont des parcs de réserve nationale où les autochtones peuvent chasser, pêcher et piéger.

Le parc national d'Auyuittuq recevait 662 visiteurs en 1991 alors que celui d'Ellesmere, beaucoup plus au nord et accessible seulement par vol nolisé en recevait 390.

Par ailleurs, lors d'une Conférence internationale sur le développement touristique et l'Environnement tenue aux Iles Canaries, en Espagne, en octobre 1989, le ministre du Développement économique et du Tourisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Monsieur Gordon Wray, et l'ancien président du comité sur le tourisme de Pangnirtung, Monsieur Sakiasie Sowdlooapik, ont fait part d'une expérience vécue à Pangnirtung dans le domaine du développement touristique.

On a fait valoir comment une petite communauté inuit pouvait être amenée à participer pleinement à l'élaboration et à la réalisation d'un plan de développement touristique qui respecte à la fois la culture, le mode de vie et les besoins de protéger l'environnement et de contrôler le rythme du développement.

L'expérience de ce développement planifié a été vécue sur une période d'une dizaine d'années (1981-1989). Auparavant, dans les années '70, la communauté était peu ou pas impliquée si ce n'est quelques individus qui occasionnellement servaient de guides ou vendaient quelques produits d'artisanat.

En 1989, les touristes qui allaient visiter le parc national Auyuittuq étaient logés dans un hôtel racheté et géré par la communauté. Ils pouvaient aussi se rendre au centre d'interprétation Angmarlik où ils découvraient comment les Inuit ont vécu l'époque des grandes chasses à la baleine et leurs relations avec les baleiniers étrangers. De là ils pouvaient se faire transporter au Parc historique Keberten où on leur faisait voir la reconstitution d'une station baleinière d'il y a cent ans.

L'expérience de Pangirtung est intéressante et pourrait servir les fins du Nunavik lorsque viendra le temps d'y développer des scénarios pour les futurs parcs provinciaux ou nationaux. Par exemple la région de la rivière Koroc et des monts Torngat offre un potentiel similaire.

## 2.0 DES ÉLÉMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME AU NUNAVIK

Dans son "Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme" publié en 1992, le ministère du Tourisme indiquait que le tourisme allait devenir une des principales industries en l'an 2 000. Il annonçait l'intention du gouvernement d'appuyer les efforts de l'industrie touristique sur la voie de la croissance en dotant ce secteur d'orientations et de stratégies d'ensemble propres à assurer l'atteinte des potentiels dans les différents marchés.

Dans la deuxième partie du document publié par le ministère du Tourisme on y présentait le Plan d'action triennal de mise en oeuvre de la politique québécoise qui met l'emphase sur la mise en marché, le développement de l'offre, la formation et la sensibilisation.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik sont d'accord pour tout mettre en oeuvre pour donner un élan nouveau à l'industrie touristique dans la région du Nunavik. Jusqu'ici, seul le secteur de la Chasse et de la Pêche a été développé. Le tourisme d'aventure et l'éco-tourisme en sont encore à leurs premiers balbutiements.

Quant aux parcs, un engagement ferme à cet égard dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois n'a encore jamais abouti à un projet concret. Le gouvernement du Québec s'était en effet engagé à établir un parc provincial au Cratère du

Nouveau-Québec avant 1979. En 1991, le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche annonçait la levée du moratoire sur la création de nouveaux parcs et publiait sa politique de développement des parcs, "La Nature en Héritage". On y priorise trois sites pour l'établissement de parcs au Nunavik : Pingualuit (le cratère du Nouveau Québec), la rivière Koroc et les Monts Torngat, le Lac à l'eau claire et le golfe de Richmond (lac Guillaume Delisle). À ce jour, rien de concret n'a fait suite à ces engagements.



Photo : Géosciences Communications / Fondation Nunavik

Situé à quelque 88 kilomètres au sud-ouest du village de Kangiqsujuaq, le Cratère du Nouveau-Québec, "Pingualuit" comme le nomment les Inuit, constitue l'un des attraits les plus spectaculaires du Nunavik. Découvert vers la fin des années 1940, le Cratère a un diamètre de 3,4 kilomètres, sa profondeur atteint 267 mètres et son eau est parmi les plus douces de la planète. Dans l'Entente de la Baie James et du Nord Québécois, le Gouvernement du Québec s'est engagé à y créer un parc provincial avant 1979. Les Inuit songent à y établir un centre de recherche scientifique.

Les Inuit sont conscients des limites que leur impose la spécificité de leur région. Mis à part la commercialisation des viandes sauvages, le commerce intercommunautaire, l'artisanat et ponctuellement la pêche commerciale, il n'y a pratiquement aucune perspective de développement économique à court et à moyen termes. Et encore ces activités sont largement tributaires de la disponibilité de la ressource. L'industrie touristique apparaît-elle donc comme étant une activité importante sur laquelle la population du Nunavik devra pouvoir compter pour créer un minimum d'emplois et de richesse collective. Ses principaux atouts (la culture inuit, ses vastes espaces et ses paysages naturels arctiques) sont là pour durer et assurer ainsi une stabilité à cette industrie pourvu qu'elle ait été bien développée.

Par conséquent, pour que soit établi une politique de développement du tourisme au Nunavik il importe de considérer les principaux éléments qui suivent.

#### 2.1. La reconnaissance de l'importance de développer le tourisme au Nunavik

Pour que l'ensemble des intervenants, tant du côté de la région que de celui du gouvernement, prennent la chose au sérieux, il conviendrait qu'une décision politique soit prise et soit révélée publiquement dans un cadre qui reste à déterminer. Cette communication devrait faire état d'un engagement ferme du gouvernement du Québec à considérer le développement du tourisme au Nunavik comme étant prioritaire et essentiel au développement économique de la région.

#### 2.2 La reconnaissance du Nunavik comme région touristique

Déjà au printemps 1988 l'étude par la firme SOMER pour le compte du Conseil régional de développement Kativik établissait très clairement la direction que devait prendre le développement touristique au Nouveau-Québec. On y proposait alors la formation d'une association touristique régionale reliée au Conseil régional de développement Kativik.

En 1992 le rapport final de la firme Isogroup sur le Plan de développement touristique de la Région Nord-du-Québec a traité de façon exhaustive toutes les questions relatives au développement touristique.

Les Inuit sont d'avis que la région du Nunavik, par son étendue, quelque 500 000 km carrés sur le territoire québécois représentant le tiers de la superficie totale du Québec, et par sa spécificité et son homogénéité mérite largement d'être reconnue comme une région touristique à part entière. D'ailleurs on remarquera que la Convention de la Baie James et du Nord québécois a ni plus ni moins consacré cette notion de région distincte par la création d'une administration régionale qui a autorité sur l'ensemble du territoire situé au Nord du 55ième parallèle.

Il existe déjà une association touristique régionale du Nunavik mais elle n'est pas reconnue par le gouvernement du Québec. Elle regroupe les pourvoyeurs, le Conseil régional de développement Kativik et les entreprises associées au développement touristique tels que : la Société Makivik, la F.C.N.Q., First Air, Air Inuit, l'agence de voyages Kigaq, Voyages FCNQ. On devrait pouvoir l'amener le plus tôt possible à s'intégrer dans une structure officielle et à refléter ainsi la personnalité touristique du Québec.

Pour sa part le Conseil régional de développement Kativik se préoccupe de développement économique en général et appuie les activités touristiques en particulier. La vocation même du Conseil régional de développement Kativik consiste à amener l'ensemble des intervenants à se concerter lorsqu'il s'agit de développer l'économie régionale.

On se rappellera que le conseil d'administration du Conseil régional de développement Kativik est formé comme suit:

- 5 membres de l'exécutif de l'Administration régionale Kativik;
- 2 membres désignés par l'Assemblée du conseil régional de développement Kativik;
- 1 représentant de la Commission scolaire Kativik;
- 1 représentant du CRSSS Kativik;
- 1 représentant de la Société Makivik;
- 1 représentant de l'Institut culturel Avataq;
- 1 représentant de la fédération des coopératives du Nouveau-Québec;
- 1 représentant des corporations foncières.

Les mandats de tous les membres tant sur le plan local que sur celui de la région leurs permettent d'avoir une vue générale sur l'ensemble des activités humaines sur le territoire. Ils sont donc tout désignés pour exercer un rôle utile de concertation dans le domaine touristique puisqu'ils le font déjà dans les autres secteurs de développement économique.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik sont d'avis qu'il y a lieu de faire reconnaître l'association touristique régionale du Nunavik pour promouvoir et coordonner l'ensemble des activités touristiques de la région du Nunavik. Il est aussi proposé que le secrétariat de cette association touristique régionale soit confié au Conseil régional de développement Kativik.

Cette association touristique devrait exercer les principales fonctions suivantes:

- a) superviser la mise en oeuvre des activités de développement touristique;
- b) produire les documents de promotion touristique comme les cartes et le guide touristique et en assurer la distribution;
- c) organiser les excursions au Nunavik destinées à sensibiliser les spécialistes des agences de tourisme;
- d) représenter le Nunavik dans les salons organisés par l'industrie touristique au pays et ailleurs dans le monde;
- e) publier un bulletin pour sensibiliser la population régionale au domaine touristique;
- f) élaborer des projets pour améliorer l'hospitalité dans la région;
- g) estimer les besoins de formation de la main d'oeuvre et élaborer un plan de formation pour la région;
- h) assurer le leadership dans la concertation des individus et des organismes impliqués dans le tourisme dans la région;
- i) organiser la réunion annuelle des membres de l'association touristique.

### 2.3 Doter la destination d'une personnalité propre

Le grand Nord québécois n'est pas le seul grand Nord canadien. Le territoire du Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont des destinations déjà visitées par un nombre important de personnes.

Pour que le Québec puisse obtenir sa juste part du développement touristique nordique il faudra qu'il fasse les efforts nécessaires tant sur le plan de l'aide technique que sur celui de l'aide financière.

Dans son "Énoncé de politique et le plan d'action en matière de tourisme", le Québec manifeste son intention de faire adopter par l'industrie un positionnement distinctif, unique et clair en vue de bâtir à moyen terme une véritable personnalité touristique qui la démarque de ses concurrents. On propose de mettre en valeur une série de produits dont la chasse et la pêche, la motoneige, l'aventure et la grande nature.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik sont d'avis que la région du Nunavik pourrait devenir une destination intéressante et spécifique. Le Québec qui se distingue déjà par sa culture française unique en Amérique ajouterait à son image un caractère exotique qui le démarquerait des autres destinations dans le monde.

Pour réaliser cet objectif on pourrait s'inspirer des stratégies de développement, des priorités d'intervention et des actions suggérées dans le rapport final de la firme Isogroup sur le plan de développement touristique de la Région Nord-du-Québec. De même les observations et les recommandations apparaissant dans le rapport SOMER sur le plan de développement touristique du Nouveau-Québec pourraient être mises à profit pour que la région se démarque elle aussi des autres régions arctiques du Canada et d'ailleurs.





Photo : Pierre Dunnigan

Peu de pays du monde jouissent d'une situation privilégiée comme celle du Québec et du Nunavik. Déjà ciblée comme une destination unique en Amérique du Nord, le Québec devra capitaliser sur tous ces attraits pour maximiser les retombées de son industrie touristique. La culture Inuit et l'Arctique québécois constituent un potentiel incontournable de développement pour le futur. Pour ce faire, il faudra doter le Nunavik d'une personnalité propre.

#### 2.4 L'identification des pôles d'attraction et des infrastructures requises

Dans le plan d'action soumis par le ministère du tourisme on propose que des efforts soutenus soient consentis afin d'améliorer l'image de la destination Québec sur les marchés. Un des moyens suggérés est de mettre en valeur les attraits et les activités touristiques.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik ont identifié les principaux pôles d'attraction pour mettre en valeur le potentiel touristique du Nunavik. Ce sont les suivants:

- La région de Kuujjuaq où seraient pratiquées les activités de chasse et de pêche. La municipalité de Kuujjuaq est l'endroit principal par où on accède au territoire. On y construirait un centre récréo-touristique servant aussi de lieu de formation.
- La région de la rivière Koroc et des Monts Torngat où pourraient être développés un parc et le tourisme d'aventure et l'éco-tourisme de grande nature.
- La rivière aux Feuilles, frontière naturelle entre la forêt de taïga et la toundra arctique, où pourraient être développés en plus de la chasse et de la pêche, le tourisme d'aventure, l'éco-tourisme ou tourisme de grande nature;
- La région du cratère du Nouveau-Québec où pourrait être développé un parc dont les installations serviraient principalement à la recherche et d'où les visiteurs partiraient pour y pratiquer des activités récréo-touristiques.
- La région du Lac Guillaume Delisle où pourraient être développés un parc et le tourisme d'aventure et l'éco-tourisme ou tourisme de grande nature.
- La région du détroit d'Hudson où pourraient être développés le tourisme d'aventure, l'éco-tourisme ou tourisme de grande nature et des croisières.

Pour mettre en valeur ces pôles d'attraction il est nécessaire de doter la région d'un fonds de recherche et de développement pour identifier d'une manière spécifique les produits et infrastructures qui pourraient y être développés et les ressources techniques et financières qu'ils engendreraient. En d'autres termes le fonds servirait, entre autres, les fins suivantes:

- a) améliorer les connaissances, et dans certains cas en acquérir des nouvelles, dans les domaines des ressources fauniques, des sites archéologiques, des aires d'atterrissage possibles, et des centres d'intérêt dominant pour chacun des pôles d'attraction et confirmer leur potentiel de développement;
- b) préparer des plans de développement touristique avec les communautés qui serviront de port d'entrée à chacun des pôles d'attraction ou à chacun des futurs parcs du Nunavik;
- c) identifier les infrastructures à y aménager (centre d'interprétation, hôtel, centre d'affaires, musée, refuges, sentier pédestre, restauration de site) et promouvoir le développement de produits touristiques en fonction des besoins du marché;
- d) assister les promoteurs à la phase de l'étude de pré-faisabilité des projets;
- e) évaluer les connaissances du promoteur, ses besoins en formation et les chances de succès de son entreprise.

## 2.5 Les parcs provinciaux

On a vu que trois sites avaient été retenus prioritairement par l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'établissement de parcs provinciaux dans la région du Nunavik. Il faut noter que dans deux cas, ceux des Monts Torngat et du Lac Guillaume Delisle, ces sites ont aussi été identifiés par le gouvernement fédéral, selon sa politique sur les parcs, comme étant des régions naturelles à conserver. Quant au site du cratère du Nouveau-Québec, on a vu que le Québec s'était déjà engagé dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois à y créer un parc.



Photo : Pierre Dunnigan

Les Monts Torngats sont les montagnes les plus hautes de l'est du Canada, au sud de la Terre de Baffin. Cette région est un paradis pour les amateurs de randonnée pédestre, d'escalade, de ski de fond ou de motoneige. Le Gouvernement fédéral étudie la possibilité d'y créer un parc national

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik désirent que ces parcs soient créés mais ils comptent faire valoir leurs vues sur les conditions particulières qui devraient prévaloir. Par exemple il serait inacceptable pour les Inuit que leurs droits de récolte soient abolis dans ces parcs. À cet égard l'exemple du parc Auyuittuq dans le Territoire du Nunavut est un modèle.

Par ailleurs il faut comprendre que la réalisation de ces parcs va se faire à plus ou moins long terme. Aussi faut-il prévoir que des activités touristiques vont être développées à court terme dans ces régions. Dans cette perspective, il est proposé que l'Administration régionale Kativik et le conseil régional

de développement Kativik soient chargés de coordonner le développement de ces activités en tenant compte de la future vocation de ces sites.

Pour le long terme, il est proposé de créer dès maintenant un groupe de travail permanent Québec-Inuit sur les parcs au Nunavik. Du côté de la région des représentants de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik, de l'Association touristique régionale et des communautés situées à proximité des sites des parcs devraient en faire partie.

#### 2.6 Les besoins de formation et le perfectionnement de la main d'oeuvre

L'atteinte de l'excellence touristique est une orientation que le ministère du Tourisme s'est donnée dans son plan d'action. Et la formation et le perfectionnement de la main d'oeuvre constituent un moyen privilégié pour réaliser cet objectif.

Au Nunavik les efforts à ce chapitre dans le domaine touristique vont devoir être faits. Très peu jusqu'ici a été réalisé dans ce secteur d'activité et ceci est dû principalement au manque de coordination des actions posées par les intervenants.

Il est suggéré de confier à l'Association touristique régionale du Nunavik la tâche d'identifier avec les intervenants les besoins actuels et futurs de formation et de perfectionnement et d'en estimer le coût avec l'aide des spécialistes de la Commission scolaire Kativik et de l'Administration régionale Kativik.

#### 2.7 L'assistance technique au développement de projets et de produits touristiques

Le développement de projets et de produits touristiques ne pourra pas se faire sans la participation des spécialistes de ce secteur.

L'Administration régionale Kativik va devoir compter sur des techniciens expérimentés pour trouver des promoteurs inuit et les aider à formuler des projets qui s'intègrent dans une stratégie qui aura été préalablement définie.

## 2.8 La mise en marché et le développement de la demande.

Des efforts soutenus vont devoir être faits pour faire connaître la destination arctique du Nunavik et développer la demande sur les marchés national et international.

L'association touristique régionale du Nunavik devrait s'occuper de ce secteur mais elle devra pouvoir compter sur le soutien technique et financier du gouvernement du Québec pour réaliser cet objectif.

## 2.9 Le financement du développement touristique

Dans son rapport final sur le plan de développement touristique de la région Nord-du-Québec la firme Isogroup conclut qu'aucun créneau n'est réalisable sans un investissement important (conclusion no. 7 - page 186). "Parmi tous les créneaux porteurs identifiés pour la région Nord-du-Québec, dit le rapport, aucun ne peut-être exploitable sans investissement important. En effet, poursuit le rapport, la région Nord-du-Québec ne possède pas d'image touristique en propre, sauf celle d'être une forte région de chasse et de pêche. Pour changer cette image, et atteindre un niveau de notoriété suffisant pour générer une demande réelle dans d'autres créneaux de marché, il faudra investir dans divers domaines tels que la communication, la mise en marché, la création et l'amélioration des infrastructures et d'équipements, la formation".

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik pensent avoir fait la preuve de l'intérêt qu'ils portent au développement touristique de la région du Nunavik. Mais ils sont d'avis qu'il est grandement temps de structurer des activités dans un plan d'interventions global. La réalisation de ce plan devrait amener, à terme, la région du Nunavik à atteindre une plus grande autonomie financière dans ce domaine.

Dans un tel contexte il importe que le gouvernement du Québec se dise prêt à fournir les capitaux nécessaires pour donner l'élan initial. Il faut noter qu'advenant le succès de cette entreprise, le Québec profiterait de retombées économiques importantes, tant sous la forme de recettes fiscales que sur celle de la création d'emplois.

Par ailleurs il faut souligner l'aide financière importante que le gouvernement fédéral est appelé à fournir via l'entente Canada-Québec sur le développement touristique 1992-1997.

La Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik sont d'avis qu'il y a lieu de prévoir un financement global (unique) pluriannuel (cinq ans) pour le développement touristique du Nunavik. L'Administration régionale Kativik devrait être l'organisme privilégié pour recueillir ou orienter les participations financières des intervenants, tant provinciaux que fédéraux ou privés.

Pour mettre en route le fonctionnement de l'Association touristique régionale du Nunavik, pour identifier les priorités d'intervention, pour fournir l'aide technique aux promoteurs, pour la mise en marché et le développement de la demande, pour constituer un fonds initial de recherches et de développement de produits touristiques, il convient d'attribuer annuellement à l'Administration régionale Kativik un montant qui pourrait être défini conjointement avec le gouvernement du Québec dans le cadre des négociations sur la constitution de l'Assemblée du Nunavik.

### 3.0 RECOMMANDATIONS

Avec comme objectif d'amener, à terme, la région du Nunavik à atteindre une plus grande autonomie financière dans le domaine du développement touristique, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik font les recommandations suivantes:

- 3.1 Que le gouvernement du Québec reconnaisse officiellement le développement du tourisme au Nunavik comme étant prioritaire et essentiel au développement économique de cette région.
- 3.2 Que le gouvernement du Québec reconnaisse officiellement la région du Nunavik comme une région touristique spécifique et à part entière et qu'il accepte que soit créé une association touristique régionale du Nunavik rattachée administrativement à l'Administration régionale Kativik.

- 3.3 Que le gouvernement du Québec reconnaisse la nécessité de doter la destination du Nunavik d'une personnalité propre et accepte le principe de fournir les aides technique et financière pour réaliser cet objectif.
- 3.4 Que soit accepté le principe de développer des parcs au Nunavik et à cette fin de créer un groupe de travail permanent Inuit/Québec auquel participeraient, pour la région, des représentants des institutions et organismes suivants: Société Makivik, Administration Régionale Kativik, Association touristique régionale, communautés situées à proximité des sites des trois premiers parcs envisagés (Monts Torngat - Cratère du Nouveau Québec - Lac Guillaume Delisle).
- 3.5 Que soit accepté le principe que la contribution financière du gouvernement du Québec se fasse pour des périodes de cinq ans et qu'un versement annuel se fasse de façon globale.
- 3.6 Qu'un montant soit défini conjointement avec le gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations sur la constitution de l'Assemblée du Nunavik, et alloué à l'Administration régionale Kativik à partir de l'année fiscale 1995, pour mettre en route le fonctionnement de l'Association touristique régionale du Nunavik, pour identifier les priorités d'intervention, pour fournir l'aide technique aux promoteurs, pour la mise en marché et le développement de la demande et pour constituer un fonds initial de recherches et de développement de produits touristiques.



**Dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois concernant le développement économique**

- 23.6.1 à 23.6.12 inclusivement touchant les responsabilités du conseil régional de développement Kativik (CRDK) en matière de développement régional;
- 29.0.3 par lequel le Canada et le Québec doivent continuer à venir en aide aux Inuit du Québec, à encourager leurs efforts et plus particulièrement s'engagent, dans le cadre de ces programmes et services établis et mis en oeuvre de temps à autre, à aider les Inuit du Québec à poursuivre les objectifs établis aux alinéas 29.0.4. à 29.0.43;
- 29.0.4. L'administration des programmes fédéraux et provinciaux mentionnés aux alinéas 29.0.2 et 29.0.3. est assumée, dans toute la mesure du possible, par l'Administration régionale ou par les municipalités, selon le cas, et si les parties directement intéressées y consentent.
- 29.0.25 Sur proposition de l'administration régionale et conformément aux critères établis de temps à autre, le Canada et le Québec offrent aux Inuit, qu'ils soient seuls ou en groupe, tout l'éventail des programmes de formation et des installations appropriées leur permettant d'acquérir la compétence nécessaire pour les postes créés dans le cadre des programmes de développement existants ou projetés dans le Territoire.

Ces programmes de formation visent à permettre aux candidats d'acquérir la compétence nécessaire pour exercer des emplois actuels et éventuels et à créer des entreprises dans le Territoire.

Le Québec et le Canada prennent à leur compte tous les coûts de ces programmes et de ces installations

- 29.0.33
  - a) Immédiatement après la signature de la Convention, un comité conjoint provisoire est formé pour coordonner les programmes de développement socio-économique offerts par les gouvernements provincial et fédéral aux Inuit du Québec en vertu du présent chapitre.

- b) Les sous-alinéas b), c) et d) de l'alinéa 29.0.27 s'appliquent mutatis mutandis au présent alinéa.  
Il est entendu que les sommes mentionnées au sous-alinéa d) de l'alinéa 20.0.27, lorsqu'elles sont demandées en vertu du sous-alinéa b) du présent alinéa, peuvent être comprises dans un fonds global d'administration fourni par le Québec.

- **29.0.34** Le comité a les fonctions et les pouvoirs:

- a) d'examiner le statut des programmes de développement socio-économique offerts par le gouvernement aux Inuit du Québec dans le Territoire
- b) de recommander, à la suite de cet examen, au Canada et au Québec de faire des études de faisabilité dans les domaines où les besoins sont les plus évidents;
- c) d'examiner les études de faisabilité et de recommander l'application des programmes actuels ou, au besoin, leur adaptation et, en l'absence de tels moyens existants, de recommander la création de nouveaux programmes.

- **29.0.35** Les secteurs d'activités visés dans l'examen et les études de faisabilité comprennent:

- a) les programmes visant à améliorer la viabilité et la qualité du trappage des animaux à fourrure par les Inuit;
- b) les programmes visant à améliorer la viabilité et la qualité de l'art et de l'artisanat inuit;
- c) les programmes visant à favoriser la participation des Inuit à l'industrie touristique, notamment dans le domaine des camps pour touristes, des pourvoiries et des installations connexes;
- d) les programmes visant à améliorer la participation des Inuit aux industries de services;
- e) les programmes d'aide économique et technique à l'intention des particuliers, des groupes ou des communautés inuit qui désirent établir, posséder ou exploiter une entreprise de pêche commerciale dans le Territoire; et

- f) l'inventaire des services communautaires et des besoins d'infrastructures.
- 29.0.36 Le Canada et le Québec, en collaboration avec les communautés inuit intéressées, entreprennent, aussitôt que possible et selon les fonds disponibles, des études concernant l'aménagement de bases pour hydravions et de débarcadères, de pistes d'atterrissage, d'aides à la navigation et d'installations portuaires, y compris des voies d'accès et des rues dans chaque communauté. L'Administration régionale doit participer à ces études, dès sa création.
  - 29.0.37 par lequel l'Administration régionale Kativik joue le rôle d'un organisme consultatif avec lequel le Canada et le Québec peuvent échanger des renseignements en vue d'encourager les entreprises inuit qui s'occupent de l'utilisation des richesses naturelles dans le territoire ainsi que de la formation et du placement du personnel inuit, afin que les inuit puissent bénéficier pleinement des avantages économiques du développement des richesses du territoire;
  - 29.0.39 par lequel le Québec et le Canada aident les entrepreneurs inuit en leur fournissant des conseils techniques et professionnels et de l'aide financière.

**La Convention complémentaire no. 6, annexe 6**

- la note sur la carte de l'annexe 6 de la convention complémentaire No 6 (page 638) qui délimite un territoire avoisinant, et incluant, le Cratère du Nouveau-Québec et qui se lit comme suit :

"La zone désignée sur la carte devra devenir un parc provincial avant le 1er novembre 1979. Ledit parc devra faire l'objet d'une entente avant ladite date entre le Québec et les Inuit, laquelle traitera entre autres des sujets suivants :

- 1) la détermination des frontières précises du parc;
- 2) la consultation de l'administration régionale Kativik au cas où lesdites frontières ainsi que le caractère et l'utilisation du parc soient changés;
- 3) la formation en cours d'emploi des Inuit en ce qui concerne l'éventuelle administration et gérance du parc par les Inuit habitant la région;

- 4) la priorité pour les Inuit en ce qui concerne les locations au concessions relatives à l'établissement de services aux usagers du parc et en ce qui concerne l'embauche et les contrats reliés à ces services aux usagers".

Jusqu'ici, malgré de nombreuses démarches pour faire aboutir ce projet, rien de concret n'a pu être réalisé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Plan de développement touristique du Nouveau-Québec, Rapport final.* SOMER, Marshall Macklin Monaghan Limited, Conseil régional de développement Kativik; 1988.
- Memorandum of Understanding Concerning Canada-Quebec Co-operation on Native Economic Development, Report of the Working Group on Native Tourism Development, October 1988.*
- Tourism initiatives in Canada's northwest territories: The Pangnirtung experience - a partnership for sustainable development.* Paper presented to the World Conference on Tourism Development and the Environment, Canary Islands, Spain, October 12-12, 1989 by Honourable Gordon Wray, Minister of Economic Development and Tourism, Government of Northwest Territories and Sakiasie Sowdloopik, former chairman of the Pangnirtung Tourism Committee.
- Makivik Tourism Action Plan, Makivik, 1991.*
- Plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec volet I : La situation de la pourvoirie, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche; juillet 1990.*
- Plan de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec Volet II : Orientations et mesures ; Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche; décembre 1991.*
- Strategic Economic Development Plan, Makivik, KRG, KRDC & KSB; July 1991.*
- Le tourisme dans l'Arctique : le cas de la région de Baffin, T.N.O. Légaré André - Études / Inuit / Studies, 1991, 15 (2) : 107-126.*
- Des saisons et des gens - Le partenariat, force motrice de l'industrie touristique - Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme, Gouvernement du Québec - Ministère du Tourisme, Premier trimestre 1992.*
- Plan de développement touristique de la région Nord-du-Québec - Rapport final, ISOGROUP, 1992.*
- Entente auxiliaire Canada-Québec sur le Développement touristique, 1992.*

*Répertoire des Programmes de soutien à l'Industrie touristique*, Ministère du Tourisme du Québec, 1993.

*Le pouvoir de savoir*, MLCP, juin 1993, (Le Groupe Léger & Léger, Institut de sondage).

*Plan d'action en matière économique : aide à l'industrie touristique* - Communiqué no. 57 du ministère du Tourisme, 2 décembre 1993.